



ANALYSE DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE 2019-2024 FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

QUELS SONT LES ENJEUX POUR LES FAMILLES ?

Une production du service Études
et Action politique de la Ligue des familles

Octobre 2019

la ligue
des familles
citoyenparent

RÉSUMÉ

La Ligue des familles a passé au peigne fin la déclaration de politiques communautaire avec un filtre unique : l'intérêt des parents. Force est de constater qu'à quelques bémols près, ces annonces sont globalement réjouissantes si les engagements pris sont tenus. Car il est vrai que si toutes ces déclarations d'intentions sont positives, encore faut-il que celles-ci donnent lieu à de réels améliorations dans la vie des familles. Pour cela, il faudra préciser ces intentions à l'aide de mesure concrète et y assortir les budgets suffisants. Ainsi, pour répondre aux enjeux de demain et d'aujourd'hui, il ne suffira pas de belles intentions mais bien de réalisations ambitieuses, y compris sur le plan budgétaire.

La Ligue des familles accueille positivement la décision du futur gouvernement de poursuivre la dynamique et la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence. Elle regrette néanmoins l'érosion du principe du tronc commun, car en ajoutant des heures « à la carte » en troisième secondaire, l'unicité de la formation ne se poursuivra en réalité que jusqu'à la fin de la deuxième secondaire. Avoir un cursus unique et pluridisciplinaire de la maternelle à la troisième année du secondaire était la promesse d'une réduction des inégalités scolaires.

La Ligue des familles salue la promesse d'avancées en matière de gratuité scolaire. Des mesures comme la gratuité progressive des garderies ainsi que l'intégration progressive du temps de midi à l'école dans le temps dit « scolaire » seront synonymes de réel soutien aux familles. La Ligue des familles se met évidemment à la disposition du gouvernement pour plancher sur la mise en œuvre de la gratuité scolaire.

La Ligue des familles prend acte de la décision d'abroger les dispositions relatives aux inscriptions dans l'enseignement secondaire dans le décret « missions ». Elle se tient également à disposition du gouvernement afin d'élaborer un nouveau dispositif permettant l'accès à une école de qualité pour tous et toutes. Elle rappelle non moins que l'amélioration de la mixité sociale au sein des écoles est un enjeu important pour réduire les inégalités scolaires.

La Ligue des familles soutiendra le gouvernement dans la création de places supplémentaires et de nouvelles écoles pour répondre à l'enjeu démographique.

La Ligue des familles, en tant qu'acteur représentant les parents, se réjouit de la volonté du gouvernement d'impliquer davantage les familles et les élèves dans la vie de l'école. À ce sujet, elle suivra de près la mise en place des contrats d'objectifs dans le cadre du Pacte. Au vu d'une précarisation des familles et des enfants de plus en plus inquiétante, la Ligue des familles salue la future mise en place un plan transversal de lutte contre la pauvreté infantile.

La volonté du futur gouvernement de réformer les milieux d'accueil de la petite enfance afin d'en améliorer la qualité et l'accès est positive et la Ligue des familles l'accompagnera. Cependant, elle regrette l'absence de mesure visant à atteindre la gratuité de l'accueil.

Le gouvernement entend reconnaître la monoparentalité comme un statut spécifique et inscrire les préoccupations des parents solos dans ses politiques. La Ligue des familles salue cette prise en compte de la réalité des parents et propose d'offrir son expertise pour accompagner le gouvernement dans cette démarche.

La Ligue des familles l'ayant réclamé depuis longtemps, elle se félicite de la future reconnaissance de l'accueil temps libre comme un troisième lieu de vie et accompagnera le futur gouvernement dans son choix d'en améliorer sa qualité et son accessibilité.

La Ligue des familles se réjouit de voir la dimension de genre prise en compte dans la confection des budgets et dans l'élaboration de toutes les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	2
CONTEXTE	4
ENSEIGNEMENT	4
LE PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D’EXCELLENCE	4
La dynamique	4
Le tronc commun	4
LA GRATUITÉ SCOLAIRE	5
LA LUTTE CONTRE L’ÉCHEC SCOLAIRE	6
LES RYTHMES SCOLAIRES	7
LE « DÉCRET INSCRIPTION »	7
LA CRÉATION DE NOUVELLES PLACES	8
LES FINALITÉS DE L’ENSEIGNEMENT	8
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	9
GRATUITÉ	9
FINANCEMENT	9
ALLOCATIONS D’ÉTUDES	9
ÉTUDIANT-E-S NON BELGES	10
ORIENTATION	11
ÉGALITÉ DES CHANCES ET DROITS DES FEMMES	12
DROITS DES FEMMES	12
ÉDUCATION	12
ÉDUCATION À LA VIE RELATIONNELLE AFFECTIVE ET SEXUELLE	13
ENFANCE	13
ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	14
SOUTIEN AUX FAMILLES	15
ACCUEIL TEMPS LIBRE ET ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES	16
QUELQUES POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES	17

CONTEXTE

Enseignement, petite enfance, pauvreté... La déclaration de politiques communautaire de la coalition arc-en-ciel touche évidemment à la future qualité de vie des familles. À la lecture des engagements pris, la Ligue des familles se réjouit de plusieurs avancées tout en s'inquiétant de certains points et silences. Enfin, l'association se met à la disposition des gouvernements pour œuvre de façon constructive à la mise en place de solutions bénéfiques pour toutes les familles.

La Ligue des familles a passé au peigne fin la déclaration de politiques communautaire avec un

filtre unique : l'intérêt des parents. Force est de constater qu'à quelques bémols près, ces annonces sont globalement réjouissantes si les engagements pris sont tenus. Car il est vrai que si toutes ces déclarations d'intentions sont positives, encore faut-il que celles-ci donnent lieu à de réels améliorations dans la vie des familles. Pour cela, il faudra préciser ces intentions à l'aide de mesure concrète et y assortir les budgets suffisants. Ainsi, pour répondre aux enjeux de demain et d'aujourd'hui, il ne suffira pas de belles intentions mais bien de réalisations ambitieuses, y compris sur le plan budgétaire.

ENSEIGNEMENT

LE PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE

LA DYNAMIQUE

Ce qu'il y a de plus notable dans le Pacte pour un enseignement d'excellence, c'est la dynamique de collaboration entre tous les acteur-trice-s de l'école qui a accompagné sa création et sa mise en œuvre. Une telle dynamique tient lieu d'exception dans le paysage scolaire francophone, davantage marqué par les conflits que par les consensus. En faisant le choix de conserver cette dynamique et de laisser l'avenir de l'école entre les mains des auteurs de l'avis n°3, le gouvernement aurait pris une bonne décision. La feuille de route du Pacte est ambitieuse et il faut en préserver cette qualité. Ainsi, le gouvernement entend modifier légèrement l'avenir du pacte en lui imposant ses propres priorités : dont l'orientation à tout prix. Ainsi, la logique du pacte liée au tronc commun en sera modifiée, nous y reviendrons.

Autrement, le maintien du comité de concertation du Pacte et la volonté d'une concertation sociale et d'une participation renforcée sont à saluer. Dans la même veine, la possibilité d'une participation des représentant-e-s de l'ensemble des élèves du degré

supérieur de l'enseignement secondaire aux travaux du comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence qui les concernent directement est une excellente idée. La Ligue des familles propose également d'intégrer les parents à tout processus de concertation ou de participation ayant trait à l'école.

LE TRONC COMMUN

La mesure principale du Pacte, c'est évidemment l'extension du tronc commun. Les finalités de celui-ci « *consistent dans la plus grande maîtrise des compétences disciplinaires de base et d'un bagage commun de savoirs fondamentaux par tous les élèves ; la construction d'une citoyenneté commune reposant sur un ensemble de valeurs et de références partagées ; la promotion d'une plus grande égalité sociale face à l'école ; et la garantie de la maturation du choix d'orientation ultérieur, notamment par le recul du choix des filières de spécialisation.* »¹ Or sur ce dispositif, la déclaration de politique communautaire annonce un recul. De fait, le gouvernement propose que les établissements scolaires puissent adapter des activités orientantes aux élèves qui le souhaitent via une réorganisation des cours qui permettrait aux établissements qui le souhaitent d'accorder quatre semaines spécifiques sur l'année et/ou une période

¹ Avis n°3 du Groupe central, mars 2017.

s'échelonnant tout au long de l'année dans le cadre d'un huitième domaine d'apprentissage à créer (30 périodes). Cette mesure contrevient au principe même du tronc commun qui s'arrêtera donc, de fait, en fin de deuxième secondaire. La Ligue des familles regrette ce recul, car avoir un cursus unique et pluridisciplinaire de la maternelle à la troisième année du secondaire était la promesse d'une réduction des inégalités scolaires. Elle s'interroge sur cette soudaine obsession de l'orientation, qui devrait intervenir avant la fin du tronc commun et pour laquelle trois années post tronc commun ne seraient pas suffisantes. La ligue des familles défend l'idée que l'enseignement doit apporter des bases identiques à chaque jeune pour lui permettre de s'insérer dans la société et d'exercer pleinement sa citoyenneté en prenant part au débat démocratique. C'est notamment à cet enjeu que le tronc commun répondait et qui subit aujourd'hui un recul.

Dans le cadre de l'instauration du nouveau tronc commun, le gouvernement veut veiller à une meilleure transition entre les niveaux d'enseignement et entre l'accueil de la petite enfance et l'enseignement maternel. Il veut également mener une réflexion pour améliorer le continuum entre le préscolaire et le scolaire (0-6 ans). Cette réflexion sur la continuité au sein du tronc commun s'inscrit dans le combat contre l'échec scolaire. De fait, une partie significative de l'échec scolaire est due à des ruptures de méthodes pédagogiques de niveau d'abstraction attendu entre les différents niveaux d'enseignement. Réussir ces transitions efficacement entre tous les temps de la vie des enfants, spécifiquement les premiers, est un moyen efficace de s'assurer que personne n'est laissé sur le côté et que tou-te-s les enfants apprennent.

À l'inverse le Gouvernement semble avoir un discours contradictoire en matière d'évaluation au sein de ce continuum. D'un côté, il plaide comme l'avis n°3 pour la mise en place d'évaluations formatives régulières tout au long de l'année et du parcours des élèves. De l'autre, il s'attache à conserver un caractère obligatoire et certificatif au CEB. Il souhaite, en outre en renforcer le niveau d'exigence tout en l'adaptant aux nouveaux référentiels. Nous sommes en droit de nous interroger sur la cohérence de ces deux dispositifs. De fait, la logique du tronc commun suppose d'amener tou-te-s les élèves à un niveau de connaissances et de compétences déterminées à

l'âge de 15 ans. Or, la présence d'une épreuve externe certificative au milieu de ce parcours est étrange. Pourquoi ne pas mettre cette épreuve certificative externe à l'issue du tronc commun ? La Ligue des familles plaide pour cette dernière solution et pour le renforcement d'une vision formative de l'évaluation au long du tronc commun.

LA GRATUITÉ SCOLAIRE

De longue date la Ligue des familles se mobilise au côté d'autres acteur-trice-s pour faire de la gratuité scolaire, promise par la Constitution, une réalité. Elle se réjouit donc des nombreuses mesures allant de ce sens contenues dans la déclaration de politique communautaire. Le gouvernement propose donc de poursuivre et renforcer les mesures adoptées en matière de gratuité scolaire et fixer un échéancier progressif de mise en œuvre de la gratuité. Néanmoins, aucun calendrier précis ne figure dans l'accord. La Ligue des familles propose de conserver le rythme actuel de progression de la gratuité. Ainsi, les mesures de gratuité prévue en maternelle seront d'application dans tout le niveau d'étude en 2021-2022, celles à prévoir dans le primaire le seront en 2027-2028 et le secondaire sera couvert intégralement pour 2033-2034. Cette proposition se veut dans l'esprit de la DPC qui propose d'intégrer les acteur-trice-s du monde scolaire et associatif pour programmer la mise en œuvre progressive de cette nouvelle politique publique de la gratuité. La Ligue des familles se tient bien évidemment à la disposition du gouvernement pour avancer sur ce sujet qui aboutira au bénéfice de tous les parents.

Toute une série de mesures est prévue pour aboutir à la gratuité de l'école. Le gouvernement entend ainsi mettre en place le plafonnement du coût des sorties et voyages scolaires (déjà acquis dans le maternel), des potages gratuits, des collations gratuites, l'extension des expériences de gratuité des repas. Pour ces repas, collations et potages, le Gouvernement souhaite orienter leur composition vers des produits locaux, bio et sains. La Ligue des familles soutient ces décisions.

Parmi les mesures visant à réaliser la gratuité de l'école, trois sont particulièrement intéressantes et seront les plus bénéfiques aux parents. Premièrement, la gratuité progressive des garderies en commençant par les familles à bas revenus et/ou monoparentales sera une vraie aide pour la plupart des parents qui, en raison de leur activité professionnelle, n'ont d'autres choix que de laisser leurs enfants à la garderie. Deuxièmement, le gouvernement souhaite mettre fin à l'hypocrisie qui consistait à considérer le temps de midi comme un temps non-scolaire et donc à ne pas l'encadrer du point de vue des coûts. L'intégration progressive du temps de midi à l'école dans le temps dit « scolaire » permettra, on l'espère, de mettre fin à la pratique du droit de chaise. Troisièmement, le Gouvernement souhaite proposer aux élèves une heure d'étude dirigée gratuite et soutenir le développement d'activités de soutien scolaire de qualité et des écoles des devoirs au sein ou à proximité des écoles. La Ligue des familles espère que cette mesure, couplée à une possible réforme des rythmes scolaires, permettra d'intégrer davantage les devoirs au temps scolaire et donc de diminuer les inégalités générées par leur actuel report vers les milieux familiaux.

LA LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE

La lutte contre l'échec scolaire est un véritable enjeu en FWB. Pour rappel, en troisième secondaire 1 élève sur 2 se trouve en retard d'au moins 1 an sur l'âge légal de la scolarité. Cette tendance à l'échec scolaire n'est pas neutre socialement. De fait, les enquêtes PISA² révèle que les élèves socioéconomiquement favorisé-e-s réussissent bien, voire mieux que la moyenne de l'OCDE, tandis que les élèves socioéconomiquement défavorisé-e-s réussissent beaucoup moins bien. Cela conduit à faire de notre enseignement l'un des plus inégalitaires du monde.

Le Gouvernement propose de mettre en place une série de propositions pour faire face à ces constats. On peut noter que ces actions entendent agir sur trois dimensions différentes : l'encadrement, la remédiation et le rapport entre parents et école.

Sur l'encadrement d'abord, le Gouvernement propose de poursuivre le renforcement de l'encadrement en maternelle, notamment par l'engagement d'un nombre plus élevé de puéricultrices et puériculteurs. Cette mesure est à saluer, bien que la Ligue des familles regrette que cette réflexion sur l'encadrement soit uniquement menée dans l'enseignement maternel et pas dans les autres niveaux d'études. En effet, une augmentation de l'encadrement dans tous les niveaux d'études serait souhaitable pour réduire l'échec scolaire et permettre une réelle différenciation des apprentissages afin de réduire les inégalités scolaires.

M1	2019-20
M2	2020-21
M3	2021-22
P1	2022-23
P2	2023-24
P3	2024-25
P4	2025-26
P5	2025-27
P6	2027-28
S1	2028-29
S2	2029-30
S3	2030-31
S4	2031-32
S5	2032-33
S6	2033-34

Ensuite, le Gouvernement propose de mettre en place une politique de la remédiation immédiate et personnalisée, dès que le besoin s'en fait sentir, dans toutes les écoles afin de lutter au plus tôt contre l'échec et le décrochage scolaire, et donc lutter contre le redoublement, notamment en mettant en place les outils pédagogiques nécessaires. Il compte notamment intégrer deux périodes d'accompagnement personnalisé dans la grille horaire hebdomadaire des élèves. Cette manière d'organiser la remédiation est tout à fait en phase avec la littérature scientifique. L'une des publications en la matière nous apprenait que « *la remédiation organisée dans la grille-horaire des élèves permet aussi une meilleure acceptation de la mesure par ces derniers. Un certain nombre de dispositifs sont fondés sur une implication de l'ensemble des élèves, sans phénomène d'externalisation des plus faibles et dès lors de stigmatisation de ces derniers : le travail en petits groupes dans des classes dédoublées, la co-intervention du professeur de remédiation en classe de matière, des ateliers thématiques et des modules à destination de tous les élèves... sont autant d'exemples de bonnes pratiques incluant l'ensemble du groupe classe.* »³ La Ligue des

² Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves, mené par l'OCDE pour mesurer les performances des différents systèmes éducatifs

³ Cobbaut N., *Remédiation scolaire en Communauté française. Quelles pratiques en vue de réduire l'échec scolaire ?*, Fondation Roi Baudouin, 2011, p. 43.

familles rappelle néanmoins qu'il reste toujours plus efficace de faire apprendre tout le monde en mettant en place un système scolaire égalitaire, sous la forme d'un tronc commun au sein duquel les enseignant-e-s pratiquent la différenciation des apprentissages.

Enfin, le Gouvernement entend lutter contre le décrochage scolaire et l'échec notamment par la sensibilisation des parents et le contact avec les familles et l'amélioration du bien-être des élèves. La Ligue des familles souhaite que le dialogue entre parents et école soit renforcé et que ce point précis fasse partie intégrante des plans de pilotages. Le gouvernement et la Ligue des familles souhaitent, outre le cadre de la lutte contre l'échec scolaire, impliquer les familles et les élèves dans la vie de l'école, amplifier les rencontres écoles/parents dans des cadres appropriés et dans une dynamique participative ainsi que développer des relations de confiance entre l'école et le milieu de vie de l'enfant.

LES RYTHMES SCOLAIRES

Le Gouvernement propose d'adapter progressivement, en concertation avec les enseignant-e-s et les autres acteur-trice-s concernés, les rythmes scolaires annuels et journaliers au rythme chronobiologique des enfants et réformer l'organisation du temps scolaire et le financement de l'extrascolaire. Cette promesse pieuse d'une réforme réclamée depuis 1991 par la Ligue des familles n'est que la 6^{ème} mention consécutive de cette réforme dans une DPC depuis 1992. Difficile alors pour les familles de se réjouir de cette annonce. Pourtant, l'avis n°3 du pacte proposait d'avancer vers cette réforme attendue⁴.

La Ligue des familles attendra donc le gouvernement sur cet engagement et se tiendra à sa disposition pour élaborer les nouveaux rythmes de l'école.

LE « DÉCRET INSCRIPTION »

Au sein de la DPC, la majorité annonce vouloir prendre la décision suivante : « *En vue de concilier les principes de libre choix des parents, d'adhésion*

au projet pédagogique et de mixité sociale au sein des écoles, dans le décret « missions » du 24 juillet 1997, les dispositions relatives aux inscriptions dans l'enseignement secondaire seront abrogées et simultanément remplacées par de nouvelles dispositions décrétales. »

Les objectifs annoncés par le gouvernement sont de « *renforcer la transparence et l'équité du processus d'inscription, sa compréhension par les parents et la transparence administrative, et à mieux tenir compte de la réalité des bassins scolaires.* » Le gouvernement souhaite, entre autres, conserver une part importante des critères de l'actuel dispositif.

Ici, il semble important de contextualiser ce dispositif dans ses origines et objectifs.

La Constitution belge garantit par son article 24, la liberté de choix des parents concernant l'école de leur enfant. Entre 2007 et 2010, pour tenter de réguler le marché scolaire, différents ministres de l'enseignement vont réaliser des projets de décret dont l'un deviendra le « décret inscription »⁵.

Ce décret entend répondre à 3 objectifs principaux :

- *organiser de manière équitable et transparente les inscriptions en première année commune de l'enseignement secondaire en instaurant une procédure centralisée ;*
- *assurer à toutes les familles l'égalité d'accès à l'ensemble des établissements et l'égalité de traitement dans le processus d'inscription ;*
- *promouvoir la lutte contre l'échec scolaire, améliorer les performances de chaque enfant, lutter contre les mécanismes de relégation en soutenant la mixité sociale, culturelle et académique.*⁶

Ce dispositif ayant bientôt 10 ans, un certain recul permet d'en réaliser l'évaluation. Le décret aura apporté une certaine homogénéité dans les procédures d'inscription (qui étaient différentes pour chaque école par le passé) et mis fin, durant la première phase des inscriptions, au stress important inhérent à la logique du « premier arrivé, premier servi ». On peut donc saluer les différents outils mis en place comme le formulaire unique

⁴ Voir à ce sujet M. MICHIELS, *Vers de nouveaux rythmes scolaires !, Depuis l'Université d'été de la Ligue en 2014 et le Pacte, quelles avancées ?*, La Ligue des familles, août 2019.

⁵ Décret du 18 mars 2010 modifiant le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant

les structures propres à les atteindre, en ce qui concerne les inscriptions en première année du secondaire.

⁶ Site de la FWB,

<http://www.inscription.cfwb.be/index.php?id=decret>, consulté le 23 septembre 2019.

d'inscription, une procédure en plusieurs temps, la centralisation des données et une instance (la CIRI) chargée de départager les demandes sur base de critères formant l'indice de priorité de chaque élève.

Pourtant, l'objectif principal du décret, à savoir faire émerger plus de mixité sociale au sein des écoles, n'a pas été atteint. De fait, l'analyse des résultats de PISA 2015 révélait qu'il existe des différences de performances énormes entre les écoles. « *Le poids de l'établissement est donc énorme et l'organisation d'écoles « sanctuaires » qui s'opposent à des écoles « ghettos » est, à n'en point douter, un des facteurs d'iniquité les plus puissants de notre système éducatif.* »⁷

L'idée de supprimer une législation partiellement inefficace peut donc ressembler à une bonne nouvelle. Cependant nous resterons attentifs car l'évolution de ce dispositif pourrait aussi signifier un réel recul de la lutte contre les inégalités scolaires. De fait, malgré ses promesses, le gouvernement va devoir faire preuve de sa volonté politique de poursuivre une amélioration de la mixité sociale et de la réduction des inégalités sociales. La Ligue des familles se tiendra à disposition du gouvernement pour avancer en ce sens, mais se mettra en travers de son chemin s'il a l'intention de laisser s'aggraver l'iniquité de notre enseignement.

LA CRÉATION DE NOUVELLES PLACES

Le Gouvernement s'engage à poursuivre la création de places supplémentaires et de nouvelles écoles à projets innovants dans les zones dites en tension démographique et en fonction des besoins (nombre de places, identification des zones, des niveaux et types d'enseignement, etc.) La Région bruxelloise étant particulièrement touchée par cette problématique, il faudra y concentrer les efforts. Étant donné que le nouveau Gouvernement bruxellois s'est engagé à soutenir ce type de mesure, la Ligue des familles s'attend à un démarrage rapide de ces investissements.

LES FINALITÉS DE L'ENSEIGNEMENT

Selon la Ligue des familles, l'enseignement doit être un vecteur de plus d'équité sociale et de plus d'égalité dans les conditions de vie des citoyen-ne-s. Aujourd'hui, ce mouvement vers le progrès social est loin d'être pleinement en marche, car l'enseignement reste d'abord un outil de reproduction sociale. Démocratiser l'enseignement, transformer ce qui reste trop souvent un privilège en droit à l'éducation pour tou-te-s permettra, en partie, de réduire les inégalités que connaît notre société. L'enseignement doit donc être ancré dans le réel et dans la société, il doit servir à la construction collective d'une société démocratique et émancipatrice.

L'enseignement se doit de donner aux jeunes les outils pour s'épanouir, se découvrir et trouver leur place comme acteur-ric-e-s de la société. Dans un monde complexe et en mutation, la condition d'une émancipation passe par le développement d'une faculté d'analyse critique du savoir et des évidences qui sont relayées dans l'enseignement comme dans la société. En effet, si la condition *sine qua non* de toute démocratie est la reconnaissance de la pleine égalité politique de chacun·e, il faut alors permettre aux structures éducatives d'y contribuer. Il importe également que les enfants soient doté-e-s des outils pour devenir des citoyen-ne-s engagé-e-s, capables de changer et d'améliorer la société.

Or, la présente DPC met l'accent sur d'autres finalités à l'enseignement. Ici, c'est la finalité professionnalisante qui est mise en avant à travers de nombreux dispositifs, notamment une attention fortement renforcée sur l'orientation. Les préoccupations des familles sont bien entendu portées sur l'insertion sociale et professionnelle future des élèves et il est normal que cette dimension face partie des finalités de l'école. Pourtant, la Ligue des familles veut mettre en garde contre une vision de l'école que ne serait que professionnalisante. En effet, cette vision utilitariste de l'élève et de son savoir est certes très confortable pour leurs futurs employeur-euse-s qui disposent d'une main d'œuvre au haut potentiel d'employabilité, elle n'en reste pas moins dangereuse en tant de vision de société. Nos

⁷ QUITTRE V. et CRÉPIN F., *Les compétences des jeunes de 15 ans en sciences, en mathématique et en lecture Résultats de l'enquête PISA 2015 en Fédération Wallonie-Bruxelles*,

Service d'analyse des Systèmes et des Pratiques d'enseignement (aSPe), ULiège, 2017, p. 164.

jeunes, nos diplômé-e-s, nos futur-e-s professionnel-le-s doivent avoir développer une vision critique de la société, y compris de notre

modèle productif, afin de participer à sa transformation vers un horizon plus durable et solidaire.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

GRATUITÉ

Dans cette matière, le gouvernement propose d'élargir « *le nombre de bénéficiaires des droits d'inscription réduits, poursuivre le gel du minerval et l'élargir à tous les cursus* ». Évidemment, on ne peut que se réjouir que les droits acquis soient maintenus, voire même élargis. Mais, ces mesures manquent cruellement d'ambitions dans leur réponse à la réalité des étudiant-e-s et de leurs familles.

En effet, des nombreux-ses acteur-ric-e-s, y compris la Ligue des familles, dénoncent depuis trop longtemps la précarisation grandissante des étudiant-e-s et de leurs familles. Ce que ces acteur-trice-s exigent, c'est la gratuité totale de l'enseignement, des maternelles à la fin du supérieur.

FINANCEMENT

Depuis 1996, l'enseignement supérieur de la FWB connaît une situation budgétaire particulière. De fait, il doit depuis fonctionner en enveloppe fermée, ce qui signifie que le montant du budget alloué à l'enseignement supérieur sera systématiquement identique d'année en année, qu'importe les variations du nombre d'étudiant-e-s. Entre temps, le nombre d'étudiant-e-s ayant évolué de 136 000 à plus de 210 000⁸, le financement par tête a largement diminué. Par exemple, entre 2008 et 2017, le ce financement a été diminué de 10,2% hors université et de 18,4% pour les universités⁹. Ces baisses posent de nombreux problèmes en termes de qualité et d'accessibilité de l'enseignement supérieur. Par exemple, il y a désormais plus d'étudiant-e-s que de chaise dans certains établissements, de nombreuses infrastructures sont défectueuses et en mauvais état, le matériel d'apprentissage est inadapté et

l'encadrement pédagogique des étudiant-e-s est insuffisant. Cette baisse du taux d'encadrement dans le supérieur a comme effet une baisse importante du taux de réussite.

Alors, le Gouvernement entend répondre à cette situation et aux inquiétudes du secteur en promettant un refinancement de 50 millions d'euros sur la législature en s'inscrivant dans un objectif à long terme de sortie de l'enveloppe fermée et de rattrapage de la baisse structurelle de la subvention par étudiant-e.

On ne peut que saluer ces promesses, mais elles sont insuffisantes. Aujourd'hui, la situation n'est plus tenable au sein des établissements d'enseignement supérieur. Le montant du refinancement nécessaire pour atteindre la situation pré-enveloppe fermée est de plus de 230 millions d'euros¹⁰, bien supérieur aux maigres 50 millions promis.

ALLOCATIONS D'ÉTUDES

Concernant les allocations d'études, le gouvernement entend agir sur plusieurs directions.

D'abord, et c'est à souligner positivement, le gouvernement souhaite augmenter le budget consacré aux allocations d'études, ce qui permettra d'accroître le nombre de bénéficiaires et d'octroyer des montants plus importants à certains jeunes. Cela répond à une demande de la Ligue des familles qui soutiendra le gouvernement dans cette démarche.

La Ligue des familles le demande depuis longtemps afin de lutter contre le non-recours aux droits, il faut améliorer l'information des familles susceptibles d'être concernées par les allocations d'études. En plus de réaliser cette demande, le gouvernement propose une meilleure accessibilité des services et

⁸ Fédération Wallonie-Bruxelles en chiffres, Secrétariat Général de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2018, p. 136.

⁹ Les indicateurs de l'enseignement, Fédération Wallonie-Bruxelles – Direction générale du Pilotage du Système

éducatif – Service de l'analyse et de la prospective - Direction de l'exploitation des données, 2018, pp. 16-17.

¹⁰ Calcul de l'auteur.

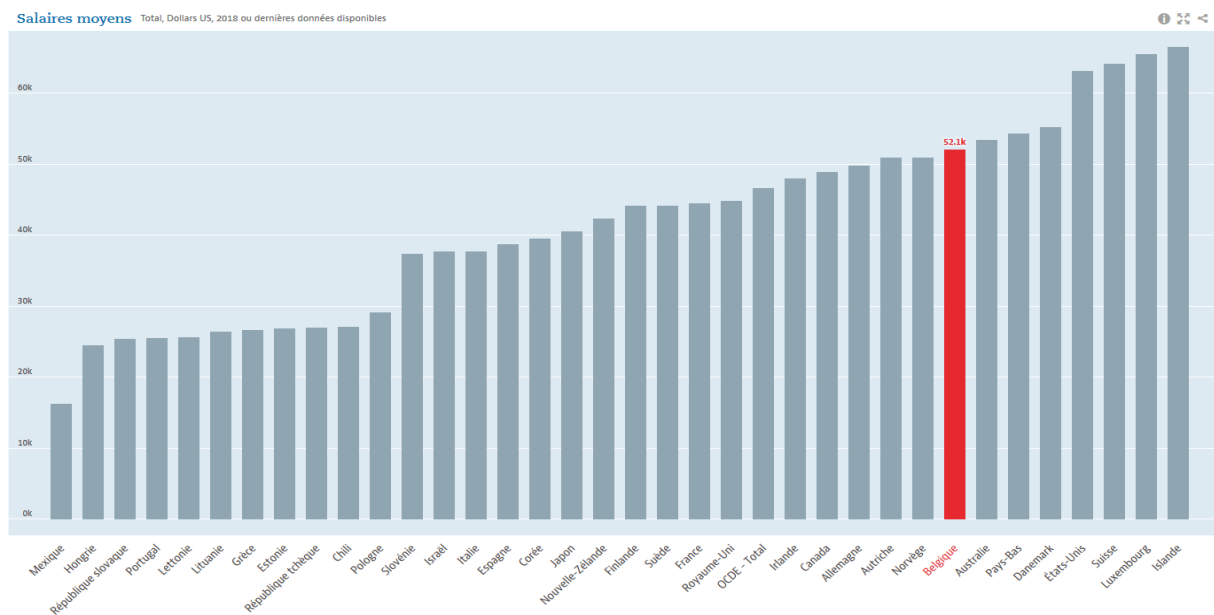
une amélioration de la rapidité de traitement des dossiers.

Le gouvernement entend également supprimer le dernier critère académique dans l'enseignement supérieur en supprimant le critère de financabilité. La Ligue des familles regrette que cette mesure ne s'accompagne pas de la suppression du critère académique dans l'enseignement secondaire.

Le nouveau gouvernement de la FWB reprend le projet du précédent gouvernement wallon d'aide aux étudiant·e·s en kot en l'intégrant aux allocations d'études. Cela a comme avantage d'en faire une aide basée sur le revenu des familles et d'être donc plus équitable. La Ligue des familles salue cette mesure qui permettra de minimiser l'impact financier du kot pour les familles les plus précarisées.

La Ligue des familles a réalisé une étude exhaustive du dispositif des allocations d'études vers laquelle nous renvoyons les intéressées.

ÉTUDIANT·E·S NON BELGES



Le Gouvernement souhaite renforcer le décret « non-résidents » afin de limiter la présence des étudiant·e·s européen·ne·s non belges au sein de l'enseignement supérieur de la FWB, et ainsi leur impact sur le financement. Ce dispositif, instauré en 2006 a pour effet de placer des quotas de maximum 30% dans les cursus de bachelier en

kinésithérapie et réadaptation, de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie, de bachelier en médecine, de bachelier en sciences dentaires et de 20% pour le cursus de bachelier en médecine vétérinaire. Lorsque le nombre d'étudiant·e·s non résident souhaitant s'inscrire dans l'un de ces cursus est supérieur au quota, un tirage au sort est effectué pour déterminer qui pourra ou non s'inscrire.

Alors, il est vrai que notre enseignement a presque toujours attiré nos voisin·e·s directs, les Français, dont la présence est d'un peu plus de 10%. Pourtant, les étudiant·e·s français·es ne sont pas responsables du sous-financement chronique de nos services publics, et leur disparition ne règlera pas cette situation.

En outre, le Gouvernement a l'intention d'étudier « la possibilité de renforcer la participation des étudiants étrangers ne connaissant pas de difficultés financières au financement de notre enseignement supérieur, tout en immunisant les étudiants non finançables, mais exemptés de la majoration. » On parle ici, ni plus ni moins, que d'une augmentation

de minerval pour faire reposer une plus grande part du financement sur les épaules des étudiant·e·s étranger·ère·s et de leurs familles. À travers ce projet, le Gouvernement défend l'idée selon laquelle les étudiant·e·s internationaux·ales représentent un coût pour la collectivité. Or, une étude réalisée par campus France¹¹, démontre l'impact positif de

¹¹ Rayon D., *Au-delà de l'influence : l'apport économique des étudiants étrangers en France*, Campus France, N°45, 2014.

l'accueil des étudiant-e-s internationales-aux : « *Au total, il apparaît nettement qu'en accueillant les étudiants étrangers, l'État français bénéficie d'une importante entrée de flux financiers générant un solde financier positif. Accueillir des étudiants étrangers est donc pour la France une source de richesses immédiates, mais aussi une source de prospérité économique et d'influence diplomatique à long terme.* » En France cet apport était évalué à 1,7 milliard d'euros net et il est certain que la Belgique est elle aussi gagnante dans l'accueil d'étudiant-e-s internationaux-ales. Dès lors, pourquoi les considérer comme des coûts et augmenter leurs contributions individuelles ?

Le Gouvernement tient à garantir que seuls les étudiant-e-s « *ne connaissant pas de difficultés financières* » seraient concernés par cette mesure. Pourtant, il est impossible pour les services sociaux de connaître les revenus des étudiant-e-s qui viennent d'arriver en Belgique. De fait, tous les pays du monde ne disposent pas d'un système de déclaration de revenu global et analysable en regard des critères belges.

Même au sein de l'OCDE, la Belgique fait office de pays riche si l'on prend le salaire moyen comme indicateur. Il est donc parfaitement illusoire de penser que cette augmentation des frais d'inscription serait sans conséquence sur l'accès à notre enseignement, surtout pour les pays hors OCDE qui sont généralement moins riches.

De plus, accepter un enseignement financé davantage par le minerval des étudiant-e-s, même en prenant en compte la capacité contributive de chaque étudiant-e, reviendrait à accepter un enseignement qui abandonnerait sa condition primordiale de service public, et oublier notre système de justice fiscale. En effet, le principe basal du service public est son financement par l'impôt qui lui permet d'offrir les mêmes services à l'ensemble de la population. Cette logique redistributive constitue le premier rempart face aux inégalités puisqu'il offre à l'ensemble de la collectivité, sans établir de discrimination de patrimoine, les mêmes services. Se battre pour conserver ce modèle de service public dans lequel l'enseignement doit se retrouver, c'est se battre contre la précarisation, contre le travail étudiant précaire, contre l'exclusion de nombreux-ses étudiant-e-s du système scolaire, et donc se battre pour un enseignement accessible !

Augmenter le minerval reviendrait donc à détruire et renier la fonction de service public de l'enseignement, thématique pourtant fortement

défendue par plusieurs partis de la majorité durant la campagne électorale. Plutôt que de déforcer nos services publics en privatisant progressivement leur source de financement, la Ligue des familles attend du gouvernement qu'il ait le courage d'inverser la tendance en refinançant publiquement notre enseignement supérieur. Pour la Ligue des familles, qui a toujours défendu un enseignement public et accessible à tou-te-s, cette privatisation du financement et cette limitation de l'accès à l'enseignement supérieur est inacceptable.

ORIENTATION

Le Gouvernement entend proposer, sur base volontaire, une évaluation d'orientation formative et non contraignante à tout jeune qui désire s'inscrire dans l'enseignement supérieur et proposer un plan d'accompagnement personnalisé si des lacunes sont constatées, afin de les combler. Face à cette proposition, il est important de rappeler certains éléments factuels sur notre système éducatif.

D'abord, l'enseignement de FWB est un champion du monde des inégalités. Les études Pisa montrent un écart de performance important entre les "meilleures" écoles, fréquentées par les élèves issus des milieux plus favorisés (en capital économique et culturel) et les "moins bonnes", fréquentées par les élèves issus des milieux populaires. Cette trajectoire a une importance sur les chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur qui sont donc fortement corrélées à l'origine sociale.

Ensuite, il n'existe actuellement aucun système général d'orientation aux études supérieures. C'est bien la loi du marché qui règne actuellement, car les établissements d'enseignement supérieur continuent de lancer des campagnes de marketing pour recruter les étudiant-e-s avec comme objectif d'en inscrire plus que les autres. Il faudrait sans doute donc davantage travailler sur un système d'information public permettant d'avoir une information claire, complète et impartiale et travaillant en lien avec l'enseignement secondaire.

De plus, le gouvernement souhaite mettre en place des assises de l'orientation » afin d'étudier et de généraliser des approches innovantes en termes d'orientation. Lancer un processus de réflexion ouvert et imposer une solution de l'autre semble manquer de cohérence et fait mettre en doute l'honnêteté du processus.

Dans ce cadre la mise en place d'un système de "test facultatif d'orientation" pose problème à la Ligue des familles, car il individualise la responsabilité de la réussite ou de l'échec scolaire d'un-e étudiant-e. Cette responsabilité est d'abord celle des dysfonctionnements structurels de notre

système éducatif. C'est donc en amont que le travail doit s'effectuer pour permettre une forme d'égalité des chances aux élèves en agissant sur les normes d'encadrement, la pédagogie et la structure générale de notre système éducatif.

ÉGALITÉ DES CHANCES ET DROITS DES FEMMES

DROITS DES FEMMES

La Ligue des familles se veut un acteur engagé dans le combat pour les droits de femmes et l'égalité de chacun-e. Une analyse portant sur l'enjeu de la mixité dans l'espace public en lien avec la pratique des loisirs plaide pour une série de solutions pour améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes telles que :

- L'adoption et la mise en place du gender mainstreaming et budgeting à tous les niveaux de pouvoirs,
- Le (ré)aménagement des espaces publics dans une approche de genre,
- Le renforcement de la parité dans les organes décisionnels,
- La consultation des concerné-e-s lors de l'aménagement de l'espace public,
- La formation des enseignant-e-s et éducateur-trice-s aux inégalités de genre à l'école.

Elle accueille donc positivement la volonté du gouvernement de « pérenniser et renforcer le Ministère des droits des femmes en garantissant la prise en compte de la dimension de genre dans la confection des budgets et dans l'élaboration de toutes les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles » et surveillera la mise en place de cette dimension de la gouvernance.

ÉDUCATION

L'école est l'un des endroits où la socialisation de l'enfant est la plus grande et participe ainsi à cristalliser les rapports sociaux de genre. Ces rapports construits à l'école vont avoir un impact tout au long de la vie des élèves : avenir professionnel, bien-être et confiance en soi, comportement de genre, participation à la vie

publique et la citoyenneté... Il s'agit donc d'un enjeu plein et entier qui doit préoccuper tant les acteurs et actrices de l'enseignement que le législateur.

Dans une récente analyse, la Ligue des familles faisait le constat que malgré une mixité apparente l'école reste encore très inégalitaire. Cette situation n'est pas acceptable et appelle une réponse politique ambitieuse.

Ainsi, elle salue la volonté du gouvernement de « promouvoir, dès la maternelle, l'utilisation d'outils pédagogiques et de manuels scolaires dépourvus de stéréotypes de genre et supprimer les stéréotypes dans les manuels qui en compteraient. ».

En matière d'orientation, enjeu majeur des trajectoires scolaires et de vie, le gouvernement propose « d'amplifier les campagnes de sensibilisation existantes pour intéresser filles et garçons à tous les métiers et assurer un soutien aux associations qui travaillent sur le thème de l'élargissement des choix professionnels » et « d'améliorer l'attractivité des filières scientifiques ainsi que des filières menant accès aux secteurs d'avenir, tels le numérique, auprès des jeunes filles ». Ce sont des mesures intéressantes, mais il faut pouvoir s'attaquer aux ressorts de l'orientation, qui sont aujourd'hui encore peu ou pas assez connus. La Ligue des familles appelle donc le gouvernement à creuser cet enjeu avec les associations et les académiques spécialisé-e-s dans ce domaine.

Le Gouvernement entend également sensibiliser les étudiant-e-s à l'importance de la maîtrise de la pratique médicale de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et inscrire les techniques d'IVG, de sensibilisation et de formation au travail en centre de planning dans le cursus d'enseignement en faculté de médecine et créer dans les hautes écoles et

universités une formation continue interdisciplinaire d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Cette mesure est accueillie positivement par la Ligue des familles, car elle permet d'accompagner et de renforcer le droit à l'IVG pour toutes les femmes.

ÉDUCATION À LA VIE RELATIONNELLE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Le nouvel accord gouvernement en FWB fait état de grands objectifs en termes d'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS) et la Ligue des familles ne peut que s'en réjouir. Il indique vouloir généraliser l'EVRAS, c'est-à-dire le rendre accessible à tou-te-s les élèves de la FWB au cours de leur scolarité. Aujourd'hui, l'EVRAS est essentiellement pris en charge par les centres de planning familial. Ces derniers ne sont actuellement pas en mesure de prendre en charge toutes les animations demandées par les écoles, par faute de moyens. Il s'agit donc de les renforcer. Cet accord indique également vouloir former des professionnel-le-s en la matière, ce qui s'avère

nécessaire étant donné qu'il existe aujourd'hui que très peu de formations et ces dernières ont des places très limitées. Il semble donc intéressant, tel que le prévoit l'accord, de pouvoir intégrer des modules EVRAS dans la formation des enseignant-e-s et du personnel éducatif.

Généraliser l'EVRAS implique que chaque élève puisse recevoir au minima une animation visant à déconstruire les stéréotypes qui régissent notre société. Comme l'indique l'accord de gouvernement, l'école est « *un environnement essentiel où il est possible de déconstruire les stéréotypes et les préjugés et où il est utile de promouvoir une culture de tolérance et de respect mutuel, quels que soient l'orientation sexuelle ou l'identité et l'expression de genre de la personne, son origine, sa santé, son éventuel handicap, etc.* ». Nous posons bien entendu la question des moyens financiers qui devront être débloqués pour remplir les engagements de cet accord, mais soulignons dès lors notre enthousiasme. En effet, il est temps que le gouvernement investisse les moyens adéquats dans l'EVRAS auprès des jeunes en vue qu'ils/elles puissent aborder leur vie adulte comme sujet sexué et désirant dans le respect de soi et de l'ouverture à l'autre.

ENFANCE

Le Gouvernement s'engage à mettre en place un plan transversal de lutte contre la pauvreté infantile en y associant les autres niveaux de pouvoir. La Ligue des familles, dont la lutte contre la pauvreté affectant les enfants et leurs familles a toujours constitué un objectif prioritaire, constate avec satisfaction que la déclaration gouvernementale en fait un axe important de son action puisqu'il concerne l'ensemble des politiques qui seront menées sous son égide. Le Gouvernement prévoit également de sortir d'une « logique de compartimentation » concernant les politiques à destination des enfants et des jeunes pour tendre à une meilleure accessibilité des différents services collectifs.

D'après une étude récente¹², 22% des familles wallonnes se trouveraient dans un état de déprivation. Plus concret qu'un calcul de pauvreté sur base du seul niveau de revenu, l'état de

déprivation reflète la difficulté pour un enfant de bénéficier quotidiennement d'un ensemble de 17 éléments considérés comme nécessaires à leur développement normal (alimentation, vêtements, loisirs, vacances...). À partir de 3 éléments insuffisamment rencontrés quotidiennement, la famille est considérée comme étant en situation de déprivation.

Si la Ligue des familles reçoit très positivement cette intention qui témoigne de la volonté de donner à la lutte contre la pauvreté infantile un caractère systémique, l'action du Gouvernement en la matière ne peut se borner à la réalisation d'un plan. Cela signifie que d'autres mesures permettant d'atténuer plus immédiatement les impacts de la pauvreté infantile doivent être urgemment mises en œuvre.

Le Gouvernement porte également attention à ce que les services à destination des enfants soient davantage inclusifs, particulièrement pour les

¹² A.-C. GUIO, F. VANDENBROUCKE, *La pauvreté et la déprivation des enfants en Belgique, Comparaison des*

facteurs de risque dans les trois Régions et les pays voisins, Fondation Roi Baudouin, décembre 2018.

mineur-e-s en situation de handicap. Une telle volonté ne peut être que saluée. Cependant, la Ligue des familles attend des mesures plus claires et concrètes sur ce sujet.¹³ Une société inclusive se

doit d'offrir à chacun-e une égalité de condition et donc de s'adapter (aussi) aux spécificités des individus qui la composent, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

La confirmation par le Gouvernement de la mise en œuvre de la réforme des milieux d'accueil signe une évolution très positive pour l'ensemble de ce secteur. Cette réforme s'inscrit dans une prise de conscience globale des plus-values de l'accueil de la petite enfance, en visant clairement à renforcer leur accessibilité (notamment financière), leur flexibilité (horaires plus adaptés) et la rencontre des besoins des familles. Il s'agit donc d'une bonne nouvelle pour la Ligue des familles, dont les revendications anciennes ont été (en partie) rencontrées au travers de cette réforme.

Ainsi, les structures offrant des horaires d'accueil plus étendus et/ou accueillant des publics spécifiques (enfants porteurs de handicap, parents en recherche d'emploi, situations d'urgences ...) pourront recevoir davantage de moyens. Elles bénéficieront d'emplois supplémentaires pour l'accueil et l'encadrement des enfants. Ces normes d'encadrement ont été harmonisées pour tous les milieux d'accueil et revues à la hausse lorsqu'ils reçoivent des publics spécifiques. Les parents seront désormais reconnus officiellement comme partenaires à part entière du projet éducatif.

L'entrée en vigueur de la réforme est prévue en janvier 2020, ouvrant une période transitoire d'ici son plein déploiement en 2026. La Ligue des familles suivra avec grande attention sa mise en œuvre et continuera à promouvoir le droit à une place d'accueil de qualité pour chaque enfant.

La déclaration gouvernementale comporte également d'autres nouvelles positives en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance.

Parmi celles-ci, le Gouvernement souhaite augmenter le nombre de places disponibles en milieux d'accueil en programmant en priorité les nouvelles places dans les communes qui n'atteignent pas un taux de couverture minimum, en tenant compte des situations de pauvreté et de monoparentalité. Actuellement, les places en milieux d'accueils ne sont pas suffisantes dans de nombreuses communes, principalement celles se trouvant dans les grandes villes, et particulièrement les communes où vivent les populations dont l'indice socio-économique est le plus faible, comme en témoigne la récente analyse publiée par la Ligue des familles en ce qui concerne le territoire bruxellois¹⁴; il s'agit encore d'une excellente nouvelle qui répond à une demande formulée de longue date par la Ligue des familles.

Le Gouvernement s'engage aussi à développer une stratégie pour que tous les enfants en situation de pauvreté aient l'opportunité de fréquenter un milieu d'accueil avant la rentrée en école maternelle. Il est établi que la fréquentation des milieux d'accueil dès le plus jeune âge a de multiples effets positifs sur le développement de l'enfant¹⁵. Cet objectif d'accueil de l'ensemble des enfants dont la famille est en situation de pauvreté doit donc être une priorité pour les gouvernants et la Ligue des familles note très positivement le fait que le développement d'une telle stratégie figure à l'agenda politique.

¹³ Pour plus d'informations sur les revendications et propositions de la Ligue des familles en matière d'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap, voir F BERTEAU, *Pour une société handicap inclus, les revendications de la Ligue des familles*, La Ligue des familles, décembre 2015.

¹⁴ A. HOSDEY-RADOUX, *L'accueil de la petite enfance à Bruxelles - Pour une programmation de places plus ciblée*, La Ligue des familles, juin 2019.

¹⁵ Comme celle de Bodman F., de Chaisemartin C., Dugravier R., Gurgand M., *Investissons dans la petite enfance. L'égalité des chances se joue avant la maternelle*, Terra Nova, mai 2017.

Cependant, la Ligue des familles tient à rappeler à la lecture de l'expression « avoir l'opportunité de fréquenter un milieu d'accueil » qu'il ne suffit pas qu'une place soit formellement disponible pour qu'elle soit automatiquement « utilisée » par les parents qui pourraient en bénéficier. Le taux moins important de fréquentation des familles plus fragiles socioéconomiquement ne s'explique pas uniquement par l'indisponibilité des places en milieux d'accueil, mais aussi par différents freins (méconnaissance, manque d'information, méfiance...). Afin d'atteindre un réel accès universel aux milieux d'accueil, ces freins et difficultés devraient faire l'objet d'une attention renforcée. La Ligue des familles plaide pour le développement d'outils afin de connaître et d'évaluer les besoins non exprimés actuellement en vue de garantir un service d'accueil de la petite enfance universel.

La participation forfaitaire parentale –la grille barémique fixant le coût d'une journée en crèche en fonction des revenus des parents– sera adaptée pour diminuer le pourcentage payé par les parents aux revenus faibles et moyens. Il s'agit d'une excellente avancée pour la Ligue des familles qui défendait une telle mesure afin de diminuer les freins financiers empêchant les familles les plus fragiles économiquement d'accéder aux milieux d'accueil.

La déclaration gouvernementale précise par ailleurs qu'elle entend encourager les milieux d'accueils à

collaborer plus étroitement avec les réseaux associatifs qui se trouvent dans leur environnement local.

Un bachelier en éducation et accueil du jeune enfant devrait voir le jour. Cette nouvelle formation dans l'enseignement supérieur, souhaitée par la Ligue des familles, contribuera encore davantage à la professionnalisation et au renforcement des compétences du personnel amené à s'occuper des plus petits. Pour la Ligue des familles, ce nouveau cursus de formation devrait être articulé intelligemment avec les formations supérieures d'instituteurs-trices pour les classes de maternelle, afin de favoriser un continuum pédagogique dans la prise en charge éducative des enfants, fidèlement aux orientations définies dans le Pacte pour un enseignement d'excellence.

Enfin, le Gouvernement s'engage à faciliter la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle des parents. Parmi les mesures proposées, on note : assurer une information claire et transparente pour les parents quant aux disponibilités dans les milieux d'accueil, soutenir les solutions d'accueil accessibles financièrement et favorisant la flexibilité (heures d'ouverture, taux de présence des enfants, etc.), le développement de l'offre de garde d'enfants malades, être attentif envers l'accessibilité des haltes-accueil aux familles à faible revenu et/ou monoparentales...

SOUTIEN AUX FAMILLES

La déclaration de politique communautaire annonce que le Gouvernement entend soutenir les familles de plusieurs manières. Voici les principales mesures qui ont retenu l'attention de la Ligue des familles.

L'augmentation des services d'accompagnement des familles (période périnatale, équipes SOS-Enfants, lieux de rencontre...) avec une attention particulière pour les « familles en difficulté ». Il entend également développer davantage les consultations pour enfants durant les premières années de vie.

La décision de mettre en place des instruments spécifiques de soutien pour les familles

monoparentales afin de lutter contre la pauvreté. La Ligue des familles plaide, depuis des années, pour un soutien renforcé aux familles monoparentales, dont plus de 80% ont des femmes à leur tête¹⁶. Et ce, en raison des risques plus importants qui peuvent les concerner. Ces risques résultent d'une combinaison de facteurs (inégalités de distribution des revenus, temps de travail partiel, dépendance financière, problèmes liés à la conciliation des temps de vie, risque de pauvreté accru...) qui nécessitent, pour agir de manière pertinente et efficace, une réponse globale et intégrée¹⁷. En conséquence, la Ligue des familles se réjouit de voir

¹⁶ V. FLOHIMONT, A. TASIAUX, M. DE FAUCONVAL, M. ANTOINE, J. PRUD'HOMME, M. ROLAIN, *Discriminations et familles monoparentales : étude juridique et législative sur les risques potentiels de discrimination des législations relatives*

aux familles monoparentales, Service public de Wallonie, septembre 2017.

¹⁷ Voir à ce sujet F. DASTREVELLE, *Le risque de pauvreté des familles monoparentales et les instruments de lutte contre la*

l'attention du Gouvernement pour ces familles, mais rappelle l'importance de développer des instruments dans un cadre cohérent et congruent.

La création d'un « kit de première nécessité » pour familles et futurs parents qui le souhaitent peut constituer une aide d'appoint. Sa dénomination trahit cependant une forme d'urgence sociale, économique ou sanitaire qui ne devrait décemment pas concerner des familles et des enfants vivant sur notre territoire. Un tel kit ne peut donc prendre place que parmi un dispositif d'ensemble qui lutte non seulement contre ces situations, mais aussi contre leurs causes, sans quoi il ne s'agirait que d'un emplâtre sur une jambe de bois.

Enfin, le Gouvernement marque son intention de renforcer les politiques de lutte contre le burn out parental. Depuis 2017 et sa campagne « parent à bout », la Ligue des familles ne cesse d'interpeller les décideur·euse·s politiques sur les risques du burn out parental. Pour la Ligue des familles, cette intention de s'y attaquer est louable, mais sa mise en œuvre et les mesures concrètes restent actuellement un mystère. La Ligue des familles restera donc attentive la concrétisation de cette intention¹⁸.

Ces mesures comportent globalement des avancées en faveur d'une facilitation de la vie des parents. Néanmoins, le quotidien des parents constitue un difficile équilibre entre les contraintes professionnelles, scolaires et financières, et le souhait d'avoir le plus de temps possible auprès de ses enfants, malgré une extension et une adaptation progressives des dispositifs existants. De nombreux parents sont cependant toujours obligés d'avoir recours à des solutions de dépannage,

fréquemment à la limite de la légalité, pour s'occuper de leurs enfants entre la fin de l'accueil de leurs enfants et leur fin de journée de travail. Il s'agit donc d'une « zone grise ».

L'élargissement du dispositif des titres-services à l'accueil et au transport des enfants, dont il est fait mention dans déclaration de politique régionale wallonne, est une tentative de réponse à ce problème aigu et persistant. Pour la Ligue des familles, ce dispositif présente de nombreuses limites, et ne pourrait être mis en œuvre qu'à condition de permettre une réelle accessibilité financière du dispositif à l'ensemble des familles, ne se fasse pas au détriment d'un financement du secteur ATL à la hauteur de ses missions, et que la formation des gardes d'enfants rencontre impérativement toutes les exigences qualitatives et pédagogiques requises. Cette mesure pose en outre de nombreuses questions importantes quant à l'organisation du secteur de l'accueil de l'enfance et au statut des qui ont été relayées par les syndicats. Parmi les principaux éléments relevés, le risque de dérégulation du secteur de l'enfance ne peut être ignoré, de même que les conditions de travail des personnes qui seraient amenées à prendre soin des enfants.

Il est toutefois nécessaire de mener une réflexion globale sur l'organisation de la société et du monde du travail, afin de diminuer la pression qui repose au jour le jour sur les épaules des parents. Une réflexion qui doit placer la vie de famille et le développement de l'enfant au cœur de ses priorités, et inclure l'ensemble des parties concernées. C'est pourquoi la Ligue des familles entend mener un travail en profondeur sur l'ensemble de ces sujets au cours des prochains mois.

ACCUEIL TEMPS LIBRE ET ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

La déclaration de politique communautaire annonce le souhait du gouvernement de reconnaître « l'accueil temps libre » (ou ATL) et les activités extrascolaires « comme un 3e lieu de vie (à côté de

la famille et de l'école), garant de la lutte contre les inégalités sociales et améliorer sa qualité et son accessibilité ». Le Gouvernement complète son propos en mentionnant son projet d'élaborer une

pauvreté en cas de séparation, La Ligue des familles, décembre 2010.

¹⁸ Voir notamment pour des constats et propositions sur le sujet M. PAILLET, *Burn out parental, un enjeu social et*

politique, La Ligue des familles, novembre 2016 et D. CHABBERT, *Burn out parental : osons en parler*, La Ligue des familles, décembre 2017.

stratégie avec les acteur·trice·s éducatifs (scolaires comme extrascolaires) pour « construire une politique éducative cohérente ». Une telle reconnaissance rencontre des souhaits formulés de longue date par de nombreux acteur·trice·s sectoriels qui dénoncent le manque de moyens dédiés à leurs activités qui sont pourtant au plus proches du quotidien des enfants.

En matière d'accessibilité aux services et de conciliation entre vie privée et vie professionnelle, deux éléments positifs peuvent être relevés. D'une part, l'intention d'atteindre la gratuité de l'accueil avant et après le temps scolaire à l'ensemble des écoles et ceci avec des horaires adaptés aux parents. Et d'autre part, l'augmentation des budgets pour les opérateurs organisant des stages durant les vacances scolaires pour réduire le frein financier que de telles activités constituent.

La Ligue des familles se félicite de cette intention qui donne une place entière aux activités de loisirs dans le développement des enfants, mais attend toutefois de voir, au-delà de ces prometteuses annonces, quelles actions concrètes seront entreprises par le Gouvernement pour réaliser l'ensemble des engagements formulés. Le coût des activités extrascolaires demeure une difficulté voire un obstacle pour beaucoup de familles, alors qu'elles sont souvent contraintes de recourir à ces services en raison des incompatibilités d'horaire entre leurs activités professionnelles et l'organisation scolaire. Le financement et la reconnaissance du secteur doivent donc permettre au plus grand nombre d'enfants de pouvoir profiter d'activités de qualité qui s'inscrivent dans une politique éducative cohérente et ambitieuse.

QUELQUES POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES

Une déclaration de politique générale comprend toujours de nombreuses nuances dans les intentions et engagements formulés par les partis amenés à gouverner ensemble. Par souhait de concision, nous soulignerons dans cette dernière section les mesures qui nous semblent particulièrement importantes au regard des besoins et enjeux des familles d'aujourd'hui.

Parmi les mesures proposées par le Gouvernement, la Ligue des familles retient parmi les plus prometteuses :

- Les mesures prises en faveur de la gratuité scolaire, en particulier celles intégrant le temps de midi dans le temps scolaire ;
- Les mesures de lutte contre l'échec scolaire ;
- La volonté d'avancer sur la réforme des rythmes scolaires ;
- L'augmentation des budgets et des montants des allocations d'études ;
- Le refinancement de l'enseignement supérieur ;
- La généralisation de l'EVRAS ;
- La confirmation de la mise en œuvre de la réforme des milieux d'accueil ;
- L'adaptation de la participation forfaitaire parentale (PFP) en faveur des bas et moyens revenus dans les milieux d'accueil ;

- Le développement d'une stratégie pour que tous les enfants en situation de pauvreté aient l'opportunité de fréquenter un milieu d'accueil avant la rentrée en école maternelle ;
- L'augmentation du nombre de places disponibles en milieux d'accueil en priorité dans les communes qui n'atteignent pas un taux de couverture minimum, en tenant compte des situations de pauvreté et de monoparentalité ;
- La décision de mettre en place des instruments spécifiques de soutien pour les familles monoparentales afin de lutter contre la pauvreté ;
- La reconnaissance du secteur Accueil Temps Libre comme un 3^e lieu de vie des enfants et l'intention d'élaborer une politique éducative cohérente avec les acteurs scolaires et extra-scolaires ;
- L'intention d'atteindre la gratuité de l'accueil avant et après le temps scolaire dans l'ensemble des écoles et ceci avec des horaires adaptés aux parents.

Et à l'inverse, la Ligue des familles pointe du doigt :

- Le recul du tronc commun ;

- Les risques de recules de la mixité sociale au sein des écoles lors du remplacement du décret inscription ;
- L'augmentation du minerval des étudiant-e-s non belges ;
- Une vision de l'enseignement utilitariste ;
- L'absence de mesure de gratuité dans l'enseignement supérieur ;
- L'absence de développement d'outils permettant d'évaluer les besoins non exprimés par les familles en vue de garantir un service d'accueil de la petite enfance universel ;
- Les risques et limites relatifs à l'extension des titres-services dans le cadre du transport et de l'accueil d'enfants.

Octobre 2019

Damien Hachez et Maxime Michiels

d.hachez@liguedesfamilles.be

m.michiels@liguedesfamilles.be

sous la responsabilité politique de Christophe Cocu